

Procès-verbal n° 03 de la réunion du Conseil d'Administration du 9 septembre 2019

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S.Faraone, P Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*)

La réunion se tient à Jambes dans les locaux de l'Adeps. Elle débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'ordre du jour tel que présenté.

1. Entretien avec les représentants de Sporttotal

Les membres du conseil d'administration s'entretiennent avec les représentants de Sporttotal qui leur présentent un projet de promotion du basketball amateur. Ils poursuivront l'examen du projet lors de la prochaine réunion.

2. Entretien avec le Directeur technique

2.1. Répartition des activités des membres de la direction technique.

Le Directeur commente le document qu'il a rédigé sur la répartition des activités au sein de la direction technique, l'évolution de l'effectif du personnel et les différences marquantes sur les activités confiées par les autorités subsidiaires à l'AWBB et à BasketVlaanderen.

2.2. Budget du sport de haut niveau

Les membres du conseil d'administration débattent de l'avant-projet du budget pour le sport de haut niveau en compagnie du directeur qui met l'accent sur le maintien des activités avec toutefois des moyens moindres tant en terme de personnes qu'en termes financiers.

3. Nouveau règlement pour le Fonds des Jeunes

Les membres du conseil poursuivent leurs réflexions sur la refonte du Fonds des jeunes.

3.1. Simulation chiffrée

Ils prennent connaissance de la simulation réalisée par le trésorier-général sur la base des données chiffrées de l'exercice 2018-2019.

3.2. Principes et prise de décision

Sur la base du document rédigé par le président, les membres du conseil d'administration adopte un certain nombre de principes provisoires.

3.3. Prochaines étapes

Le Président présentera les grandes lignes de l'avant-projet aux membres de la commission législative qui se réunit le 11 septembre 2019.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion des 23 & 24 août 2019

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion des 23 et 24 août 2019 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 814 du 6 septembre 2019

5. Suivi des décisions prise lors de la réunion du 23 & 24 août 2019

5.1. Courrier du secrétaire-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général.

5.2. Modalités de nomination d'un second procureur régional

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modalités de nomination à savoir :

- Conditions de l'article PJ 3
- La candidature doit être introduite par son club, par courrier recommandé, auprès du SG pour le 27 septembre 2019 24h00.
- Publication de l'appel aux candidats dans la newsletter du 13 septembre 2019
- Création d'une commission de sélection composée du président du conseil d'administration, du président de la commission législative et du procureur régional.

5.3. Projet d'une convention de location de matériel AWBB

Le projet de convention est cours d'examen.

6. Questions urgentes à régler

6.1. Désignation d'un membre du CDA appelé à siéger au CDA de Basketball Belgium

Le secrétaire-général présente sa candidature qui est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration

6.2. Application de l'article PA 75 quater dans la compétition régionale des jeunes

A la question de savoir dans quelles équipes, les joueuses regroupées dans une équipe régionale par le biais d'une convention 75quater peuvent être alignées, les membres du conseil d'administration apportent les réponses :

- Les joueuses peuvent jouer dans leur catégorie et dans 2 catégories supérieures (une U16 peut évoluer en >U16, U17 et en U19) ;
- La règle des 3 matches maximum par week-end (seniors compris) doit d'être appliquée ;
- Pour pouvoir être valablement alignées, les joueuses doivent être repris sur la liste de joueuses visées par l'article PA75 quater ;
- A défaut de disposition statutaire contraignante, dans l'esprit de l'article PC 53, l'inscription sur la liste inférieure permet de jouer dans les catégories supérieures (une joueuse U16 peut jouer en U17 19) en présentation la liste de U16.

6.3. Mise à disposition de bouteilles d'eau pendant les matches régionaux

Suite à la question posée par différents clubs sur les modalités de mise à disposition d'eau pendant les matches, le conseil prend la décision suivante :

Bien que l'obligation de fournir l'eau à l'adversaire ne repose sur aucune disposition réglementaire ou statutaire, le conseil d'administration recommande le maintien de cette tradition élémentaire MAIS aux clubs visités la liberté d'en définir les modalités.

En d'autres termes, la mise à disposition de fontaines à eau derrière les bancs d'équipe répond à la recommandation même si elle est accompagnée de l'obligation pour les clubs visiteurs de se munir de gourdes ou de gobelets.

Les clubs désirant opter pour cette solution sont aussi priés d'en avertir leurs adversaires.

7. Centre de formation

7.1. Présentation de l'effectif des stagiaires

Le vice-président présente l'effectif des stagiaires du CRF et l'inventaire des conventions leur permettant d'évoluer dans une équipe de jeunes et/ou seniors.

7.2. Problématique des retards de paiement

Les membres du conseil d'administration approuvent les modalités de la procédure de recouvrement rédigée par le président.

8. Rapport du secrétaire général

8.1. Approbation de la composition des départements

Les membres du conseil d'administration approuvent le document rédigé par le secrétaire-général sur la base de leurs propositions.

Le secrétaire général est chargé de le transmettre aux groupements parlementaires.

9. Rapport du trésorier général

9.1. Situation de la trésorerie au 31 août 2019

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du document rédigé par le trésorier-général

9.2. Etat des lieux de perception des subsides (doc.MC03)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du document rédigé par le trésorier-général

9.3. Demande de Faulx les Tombes

Le trésorier général présente une demande d'apurement de la facture de juillet 2019 sollicitée par le club de Faulx les tombes. Après examen de la demande, les membres du conseil d'administration décide de ne pas y donner une suite favorable.

Le Trésorier-général est chargé d'exécuter la décision.

10. 10. Compétences administratives du conseil d'administration

10.1. Procédure d'annulation d'une mutation de jeunes

Suite à une demande d'annulation de jeunes joueurs, les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la proposition du président de tenter de résoudre le différend à l'amiable.

10.2. Demande de dérogation introduite par le club de Mons Hainaut

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club de Mons Hainaut souhaitant faire évoluer 2 jeunes joueurs U10 première année en U12.

A l'unanimité, les membres du CdA décident de ne pas répondre favorable à la demande qui va à l'encontre des règles spécifiques du mini-basket.

10.3. Demande de dérogation introduite par le club de Orp Jauche - joueur M.H.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club d'Orp Jauche souhaitant faire évoluer un U16 en U14.

A l'unanimité, les membres du CdA décident de ne pas répondre favorable à la demande vu l'absence d'argumentaire spécifique.

10.4. Demande de changement de dénomination du BCCA

Les membres du conseil d'administration confirment les termes de la consultation écrite par laquelle ils ont marqué à l'unanimité leur accord pour permettre au club BCCA de changer la dénomination du club en dehors des délais statutaires vu les enjeux importants.

Vu l'heure, les autres points de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine réunion.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 23 septembre 2019. Les demandes des clubs ou des organes fédéraux pourront exceptionnellement être envoyés jusqu'au 23 septembre 2019

Pour le conseil d'administration,

Bernard Scherpereel



Secrétaire-général

Delchef Jean-Pierre



Président